

Après le BAC GA 2017

1. S'informer

Quel que soit son parcours au lycée, le site de l'ONISEP offre une information complète sur les voies et les spécialités professionnelles:



2. après le-bac pro GA, le travail ou les études?

Les titulaires de ce bac pro sont capables de prendre en charge des activités relevant de la gestion administrative dans les activités commerciales, de communication, de gestion du personnel, de production ainsi que celles associées à la mise en œuvre de projet dans l'entreprise. Leur mission consiste notamment à participer à la gestion administrative des relations externes (avec les banques, la clientèle...), des relations avec le personnel (gestion des ressources humaines, opérations courantes de gestion de personnel...), des relations internes (espaces de travail, système d'information du service, budgets de fonctionnement...), et des projets (composante administrative du projet, suivi logistique, planning de réalisation...).

Une grande adaptation aux diverses personnes et aux modes d'organisation du travail est essentielle.

Exemples de métiers :

Les débouchés se trouvent principalement au sein d'entreprises de petite et moyenne taille (artisanat, commerces, TPE, PME-PMI...), de collectivités territoriales, d'administrations et d'associations.

Les métiers:

assistant-e de gestion en PME, assistant-e en ressources humaines, secrétaire (assistant-e de direction, secrétaire de direction), secrétaire administratif-ve

Exemples de poursuites d'études :

- BTS Assistant de gestion de PME-PMI (diplôme à référentiel commun européen)
- BTS Assistant de manager



3. L'apprentissage

L'apprentissage permet aux jeunes de suivre une formation professionnelle en alternance, du CAP au diplôme d'ingénieur. Ils se forment dans un Centre de Formations d'Apprentis (C.F.A.) et en Entreprise.

DEUX CONDITIONS D'ENTREE EN APPRENTISSAGE :

- Etre âgé de **16 à 25 ans**.

REMARQUE : 15 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation pour les élèves sortant de classe de 3^{ème} (avec dérogation).

- **Trouver un employeur** : C'est indispensable pour signer un contrat et pouvoir suivre la formation en C.F.A. Entrer en apprentissage correspond à un premier pas dans le monde professionnel, seule la législation du travail protège le jeune. La signature du contrat de travail est donc une garantie.

ATTENTION: Pendant la période d'essai, des deux premiers mois, le contrat peut être annulé sans formalité, par l'apprenti ou l'employeur. Passé ce délai, il faut l'accord des deux parties.

N.B: Il faut être apte physiquement à l'exercice du métier choisi (visite médicale d'embauche).

SITUATION DE L'APPRENTI :

Son statut est celui d'un salarié; il a des droits et des devoirs envers son maître d'apprentissage et inversement. L'apprenti est payé. Son salaire est fixé au moment de la signature du contrat. C'est un pourcentage du SMIC* qui est établi selon l'âge et l'année du contrat, ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable. Le salaire de l'apprenti est également totalement exonéré de l'impôt sur le revenu, dans la limite du SMIC.

BAREME GENERAL :

Rémunération brute du SMIC mensuel : 1 466,62 €

Age du jeune	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus
1ère année	25% du SMIC 366,65 €	41 % du SMIC 601,31 €	53 % du SMIC 777,30 €
2ème année	37 % du SMIC 542,65 €	49 % du SMIC 718,64 €	61% du SMIC 894,63 €
3ème année	53 % du SMIC 777,30 €	65 % du SMIC 953,30 €	78% du SMIC 1143,96 €

*(S.M.I.C. : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

COMMENT TROUVER UN EMPLOYEUR :

C'est à la charge complète du jeune et de sa famille. La recherche d'un patron doit commencer le plus tôt possible (en mécanique, coiffure ...) pour entrer en formation en septembre.

IMPORTANT : Trouver un maître d'apprentissage demande du temps et de la persévérance. La signature d'un contrat peut être tard dans le calendrier scolaire. Signature du contrat d'apprentissage du 1^{er} Juin au 30 Novembre.

QUELLES DEMARCHES ?

- Prendre contact et visitez les **Centres de Formation d'Apprentis**.
- Contactez directement les employeurs. Pensez aux "pages jaunes" de l'annuaire, aux petites annonces des journaux et radios locales mais aussi aux revues professionnelles.
- **Pour les secteurs du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture** allez sur <http://www.haute-normandie-apprentissage.com/>
<http://www.pole-emploi.fr> [contrats en alternance]
- **Pour les métiers de l'artisanat** (et certaines entreprises de -10 salariés), contactez le Centre d'Aide à la Décision (CAD) de la Chambre des Métiers www.artisanat27.com, pour assister à une réunion d'information et obtenir des offres d'apprentissages. Téléphonnez, prenez rendez-vous. La présence d'un parent ou représentant légal est indispensable.
- Pour plus d'information, contactez les Chambres des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres d'Agriculture ou les sites : www.apprentissage.gouv.fr; www.lapprenti.com, www.lapprentijob.fr et pensez à vous pré inscrire dans les C.F.A sur www.apprentissage.eure.free.fr.

4. un site pour s'inscrire: APB

The screenshot shows the homepage of the 'ADMISSION POST BAC' portal. At the top, it features the title 'ADMISSION POST BAC' and the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE'. Below the title is the tagline 'Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur'. A navigation menu includes links for 'C'EST QUOI?', 'POUR QUI?', 'QUAND?', 'COMMENT?', 'LES FORMATIONS', 'LE GUIDE DU CANDIDAT', and 'CONTACT'. The main content area is titled 'Page d'accueil' and contains four large colored boxes with icons and questions: a red box with a question mark icon for 'C'EST QUOI?', a green box with a person icon for 'POUR QUI?', a purple box with a calendar icon for 'QUAND?', and an orange box with a wrench icon for 'COMMENT?'. To the right, there is a blue box with the text 'À PARTIR DU 20 JANVIER' and two buttons: 'M'inscrire' and 'Accéder à mon dossier'. Below this is a section titled 'ADMISSION POST BAC EN 6 ÉTAPES' with a numbered list of steps: 1. Du 20 Janvier au 20 Mars Inscription, saisie des vœux; 2. Date limite de validation des vœux et d'envoi des dossiers-papier; 3. Vérification de la réception des dossiers-papier; 4. Modification de l'ordre des vœux; 5. Première phase d'admission et réponse des candidats; 6. Procédure complémentaire.